

DEPOT D'UN AMENDEMENT

AU PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE DUGARD

Présentation à la Commission Départementale de Coopération intercommunale du Gard

Séance du 21 mars 2016

Attendu que l'amendement déposé par monsieur Michel Martin au nom de la communauté de commune n'a jamais été soumis au vote du conseil communautaire, mais est seulement approuvé par certains membres du bureau ;

Attendu que Monsieur Jean-Rémy Solana, maire de Saint Mamert du Gard qui y assistait, n'en a pas informé son conseil et encore moins sa population ;

Attendu que cette position n'est pas conforme au vote du conseil communautaire qui n'a fait qu'émettre un avis défavorable à une intégration à Nîmes Métropole ;

Attendu que les motions qui ont été rédigées et proposées au vote des communes à la suite de cet avis, n'ont pas, elles, été soumises au vote du Conseil communautaire ;

Attendu que Monsieur Solana a toujours refusé tout débat en dehors du vote de ces motions par sa majorité ;

Attendu que, devant son refus de consulter sa population, nous avons pris l'initiative d'une enquête auprès de cette dernière ;

Attendu que le résultat montre un partage 2/3 pour un rattachement à Pays de Sommières et 1/3 pour Nîmes agglomération ;

Attendu que, toutefois et malgré son succès, cette enquête n'a pas valeur autant qu'une consultation officielle des habitants de Saint Mamert ;

Attendu cependant qu'elle démontre la nécessité d'une telle consultation ;

Attendu que la décision de la CDCI, quelle qu'elle soit, ne prendra effet qu'au 1 janvier 2017, ce qui laisse le temps d'une telle consultation ;

Attendu que le maire de Saint Mamert du Gard ne saurait donner moins de chance aux habitants d'être entendu autant que l'ont été ceux des communes de Moussac et Parignargues

Demande

Le soussigné demande que cette décision laisse, un temps à définir, le choix entre les deux options possibles de rattachement de la Commune de Saint Mamert du Gard, soit à Nîmes Métropole, soit à Pays de Sommières.

Fait à Saint Mamert du Gard, le 16 mars 2016



Jean-Loup CALINI
Délégué de Saint Mamert du Gard
À la Communauté de communes Leins Gardonnenque